

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Musique

- Université Bordeaux Montaigne

Vague A – 2016-2020

Campagne d'évaluation 2014-2015

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Arts, culture et création

Établissement déposant : Université Bordeaux Montaigne

Établissement(s) cohabilités :

Établissement(s) partenaires :

La licence, mention *Musique* proposée par l'université Bordeaux Montaigne au sein de l'UFR Humanités, département « Arts » sur le site de Pessac a été créée il y a plus de 30 ans et se décompose aujourd'hui en deux parcours : *Musicologie et pratiques artistiques supérieures* d'une part et *Chanson d'expression française, jazz et musiques actuelles* d'autre part.

La formation présente comme objectifs professionnels les métiers d'enseignants à l'éducation nationale (1er et 2d degrés) ainsi que dans le réseau des écoles de musiques agréées ou non, et dans les entreprises culturelles, englobant par là un grand nombre de métiers de la musique ou autour de la musique.

Répondant à une demande accrue de professionnalisation dans des domaines variés, les enseignements se sont récemment élargis aux musiques de tradition non-écrite voire improvisées ainsi qu'aux nouvelles technologies numériques de la musique par la création en 2012 du parcours *Chanson d'expression française, jazz et musiques actuelles*. Cette dernière, créée dans le cadre de la restructuration de l'enseignement musical supérieur en Aquitaine souhaitée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et le Ministère de la Culture permet à l'université de s'intégrer au "Pôle Supérieur Musique et Danse en Aquitaine" - PESMD de façon originale et cohérente, augmentant ainsi l'équilibre entre les enseignements pratiques et théoriques tout en favorisant l'insertion professionnelle des diplômés.

Le parcours *Musicologie et pratiques artistiques supérieures* s'inscrit aussi dans le cadre de ce partenariat.

Cette licence n'est ouverte qu'en formation initiale classique.

Avis du comité d'experts

La licence mention *Musique* expose clairement ses objectifs en termes de connaissances et de compétences attendues. On observe un équilibre très satisfaisant entre les disciplines théoriques et pratiques ainsi que l'approche pluridisciplinaire de la musique et des arts. En cela, la mention s'inscrit de manière cohérente et pertinente dans le champ de formation "Arts, culture et création".

De manière générale, si les deux parcours semblent clairement se distinguer d'un point de vue formel, au point de parler de deux « licences », ils paraissent dans les faits très imbriqués au vu du nombre d'enseignements mutualisés entre les deux et avec le PESMD.

De manière plus précise, décrit dans l'« Annexe Descriptive au Diplôme », le programme articulé comme il se doit en 6 semestres montre une progressivité des intitulés des enseignements mais sans décrire la progressivité des contenus. Doit néanmoins être soulignée la pré-spécialisation proposée en troisième année de licence au sein des UE (Unité d'Enseignement) 3 et 6 « didactique et recherche » comprenant une initiation à la pédagogie en milieu scolaire, une méthodologie de la communication écrite et orale, ainsi qu'une approche des méthodes de la recherche. La répartition des volumes horaires/étudiant ne semble, en revanche guère pertinente, d'autant que les chiffres annoncés sont particulièrement déséquilibrés (*chanson d'expression française, jazz et musiques actuelles* : 19 élèves pour 896 heures et *musicologie* : 1532 heures pour 118 étudiants).

Par son partenariat avec le PESMD - régi par une convention - la mention montre la consolidation de son implantation dans le territoire régional, augmentant ainsi son attractivité auprès des étudiants instrumentistes et les

possibilités de professionnalisation élargies à la préparation des diplômes d'enseignement dans les établissements d'enseignement spécialisés de la musique (CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional), CRD Conservatoire à Rayonnement Départemental), CRC (Conservatoire à Rayonnement Communal)). En outre, par sa transdisciplinarité au sein du champ de formation, la réflexion en cours avec le conservatoire de Bordeaux, la mention *Musique* se veut construite de manière ouverte.

La diversité et la qualité des enseignants est en adéquation avec les contenus de la mention. On observe plus particulièrement la diversité des intervenants extérieurs dont l'origine et la compétence sont toutefois peu ou pas renseignées, ce que l'on peut déplorer. On peut par ailleurs regretter la présence d'un seul Professeur des Universités dans l'équipe enseignante.

L'organisation pédagogique et logistique est succinctement établie : il existe des responsables de première, deuxième et troisième année de licence en *Musicologie et pratiques artistiques supérieures* et *Chanson d'expression française, jazz et musiques actuelles*. Les enseignants titulaires se réunissent trois fois par an, l'ensemble des enseignants une fois par an. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, ce que l'on peut regretter ; toutefois un travail d'autoévaluation en interne a été accompli en vue de la présente évaluation.

Le nombre global d'étudiants inscrit est stable (131 et 137 sur les deux dernières années), même si on observe une forte disproportion entre les deux parcours dû notamment à l'ouverture échelonnée pour le parcours *chanson d'expression française, jazz et musiques actuelles* (22 et 19 étudiants pour les deux dernières années). Le taux de réussite est de 59 % dans les deux parcours.

Le dossier souligne le positionnement de la mention par rapport à la poursuite d'études possibles en proposant aux diplômés la poursuite vers les concours de recrutement proposés à Bordeaux Montaigne (Capes, agrégation, Professeur Certifié affecté à l'Enseignement Supérieur : PRCE) et vers les masters de recherche ou les masters professionnels. Toutefois, il n'existe pas de suivi du devenir des diplômés ce qui est éminemment regrettable. En effet, l'équipe de pilotage de la mention ne dispose pas de données suffisantes pour appuyer sa réflexion.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	La dimension de la recherche n'est pas développée, si ce n'est la participation des enseignants-chercheurs aux laboratoires CLARE (Cultures Littératures Arts Représentations Esthétiques, équipe d'accueil 4593) et centre ARTES (Atelier de Recherches Transdisciplinaires Esthétique et Sociétés).
Place de la professionnalisation	L'amplitude des sujets abordés, le développement du partenariat avec le PESMD, la mise en œuvre de l'initiation à la pédagogie, à la communication et à la recherche montre une volonté affirmée de mieux préparer les étudiants à la vie professionnelle, ce qui est fort appréciable.
Place des projets et stages	La place des stages apparaît insuffisante ; annoncés d'une durée de 15 heures au cours du 2 ^e semestre de deuxième ou troisième année, ce stage, évalué d'après un rapport rédigé par l'étudiant, ne bénéficie malheureusement pas d'heures dédiées au suivi et à l'encadrement.
Place de l'international	L'absence de développement des échanges internationaux (un seul étudiant en mobilité sortante et en mobilité entrante en moyenne par an) est regrettable ; mais cette préoccupation est prise en compte dans la démarche d'autoévaluation entreprise. Le dossier mentionne les difficultés logistiques d'organiser les cours de langues, figurant pourtant dans les maquettes.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Il existe des groupes de niveau mais l'absence de dispositifs d'accompagnement personnalisés est regrettable. Il n'est pas fait mention de passerelles.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La création de la licence <i>chanson d'expression française, jazz et musiques actuelles</i> a développé la dimension numérique - déjà présente en <i>musicologie et pratiques artistiques supérieures</i> - par l'étude des technologies de MAO (Musique Assistée par Ordinateur),

	la connaissance et la pratique des systèmes MIDI (Musical Instrument Data Interface), ainsi que le montage vidéo, ce qui est appréciable. Les enseignements sont assurés en présentiel.
Evaluation des étudiants	Le contrôle continu est la modalité principale d'évaluation des étudiants ; on peut à cet égard regretter que le contrôle terminal ne s'applique qu'à certaines disciplines théorique, et que le parcours <i>Chanson d'expression française, jazz et musiques actuelles</i> ne comporte qu'une seule épreuve écrite de 4 heures. Les étudiants reçoivent un relevé récapitulatif des notes et des résultats obtenus pour l'obtention du diplôme. Le dossier ne précise pas la fréquence de ces relevés.
Suivi de l'acquisition des compétences	Une Annexe Descriptive au Diplôme permet de valoriser les connaissances et compétences acquises par les étudiants diplômés.
Suivi des diplômés	Le dossier ne montre pas de dispositif de suivi des diplômés mais renvoie au dossier d'évaluation externe du champ de formations ; ce dossier décrit les procédures d'enquête mais ne donne pas de statistiques. L'équipe de pilotage de la mention ne semble donc pas disposer de données suffisantes sur le devenir des diplômés pour appuyer sa réflexion.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La démarche d'autoévaluation mise en place pendant les cinq années passées, mettant en exergue des axes de réflexion mérite d'être saluée, même si on peut regretter son aspect informel. Le dossier ne précise pas si cette démarche sera poursuivie à l'avenir.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- La forte cohérence entre les contenus pédagogiques et les objectifs professionnels visés.
- La présence d'une équipe dont les compétences sont en corrélation avec l'équilibre entre les savoirs théoriques et les savoir-faire pratiques.
- La place croissante du numérique dans la formation.
- La mutualisation des compétences entre les deux parcours et avec le PESMD.

Points faibles :

- La présence d'un seul professeur au sein de l'équipe pédagogique.
- L'absence de justification apportée à la courte durée du stage et son absence d'encadrement et de suivi.
- La faiblesse du développement de l'international.
- L'absence de dispositifs d'accompagnement personnalisé.
- Le déséquilibre des modalités d'évaluation entre le contrôle continu et le contrôle terminal écrit.
- L'absence de comité de perfectionnement et une organisation pédagogique et logistique succinctement établie.
- Un dossier peu fourni, et particulièrement l'absence de la fiche RNCP.

Conclusions :

La licence *Musique*, déclinée en deux parcours *Musicologie et pratiques artistiques supérieures* et *Chanson d'expression française, jazz et musiques actuelles* est une formation qui répond de façon pertinente et cohérente aux objectifs et directives d'une formation universitaire professionnalisante.

Les enseignements - pour partie mutualisés - correspondent aux objectifs pédagogiques et professionnels de la formation, dont l'ancrage dans l'environnement territorial renforce son positionnement et sa qualité.

Il nous semble très pertinent que cette formation dotée d'une équipe pédagogique aux compétences élargies et équilibrées, se donne les moyens de créer des dispositifs d'accompagnement personnalisé, de renforcer le suivi des étudiants tant au niveau des stages que de l'évaluation terminale, de développer la mobilité internationale et les partenariats. I

Observations de l'établissement



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Présidence

Date : Pessac, le 8 juillet 2015

OBSERVATIONS AU RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'HCERES

Aucune observation ne sera déposée pour cette mention.

Jean-Paul Jourdan
Président de l'Université Bordeaux Montaigne